

*Cette motion est inspirée du texte signé le 5 avril 2024 par l'assemblée des personnels de l'université de Clermont-Auvergne.*

*Le 17 avril 2024, les personnels et les étudiants de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Reims se sont réunis en assemblée générale et ont étudié les enjeux du document de travail émanant du gouvernement, intitulé « Les écoles normales du XXIe siècle », daté du 13 mars 2024.*

*Ils relèvent que le projet proposé vise, pour le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ), à reprendre en main et à standardiser la formation des enseignants en proposant « une maquette nationale unique » qui est sous-tendue par la volonté d'imposer un modèle unique (cf. les propositions du conseil scientifique de l'éducation nationale) : comment une formation pourrait-elle être assurée par l'université, garante de la liberté académique, alors qu'elle imposerait une pensée pédagogique unique (cf. La régression des libertés académiques dans le journal Le Monde, 3 avril 2024) ?*

*Ils notent aussi que la direction des futures Écoles Normales Supérieures du Professorat (ENSP) serait dorénavant confiée à un Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche disciplinaire qui serait responsable du profil et de l'affectation des formateurs, et ce, quel que soit le ministère de rattachement. Les critères de sélection tels que « expérimentés » ou « repérés » par les tutelles sont pour le moins flous et arbitraires.*

*Bref, la création des ENSP consiste finalement en la création d'une nouvelle structure sous la double tutelle du MENJ et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) mais exempte de toutes les caractéristiques universitaires.*

*En résumé, les auteurs de ce projet disqualifient nos métiers, attaquent d'une part les statuts des personnels et vont à l'encontre de l'article L.141-6 du code de l'éducation (2000) qui garantit que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. »*

*D'autre part, ce projet de réforme inquiète les étudiants quant à la qualité de leur formation, qui délaie la recherche, essentielle au développement de l'esprit critique, au profit d'une formation exclusivement de terrain. En effet, le métier d'enseignant requiert un haut-niveau de qualification et de compétence pour répondre à la diversité des élèves et aux enjeux de l'école inclusive. Cette réforme soulève également certaines craintes sur une potentielle inégalité entre les actuels étudiants en master et ceux en licence.*

*Une formation universitaire de haut niveau aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, indispensable pour répondre aux défis de notre société, doit être construite en toute transparence et en impliquant l'ensemble de ses acteurs et actrices.*

*Les signataires de ce texte demandent donc instamment le retrait du projet.*